

BREST, VILLE UNIVERSITAIRE

par J. GUÉGUEN, Directeur du C. D. D. P.

Trois années ont été nécessaires pour faire admettre l'idée que le département du Finistère et la ville de Brest en particulier, présentaient les conditions requises pour la mise en place d'un Centre d'Enseignement Supérieur dépendant des Facultés de Rennes.

Au 1^{er} Octobre 1959, les « Scientifiques » viendront s'ajouter aux « Carabins » et aux « Potards » de l'Ecole Annexe de Médecine et de Pharmacie Navale. Brest aura son Collège Scientifique Universitaire dont la création est régie par le décret n° 57.1137 du 8 Octobre 1957.

« Article Premier. — Il sera créé, dans les conditions prévues par le décret du 31 Juillet 1920 relatif à la constitution des universités, des instituts dans lesquels sera donné l'enseignement des certificats d'études supérieures préparatoires de la licence ès sciences. Ces instituts prendront la dénomination de collèges scientifiques universitaires. Ils pourront être autorisés à préparer à d'autres certificats d'études supérieures de sciences, par arrêté du Ministre de l'Education Nationale pris après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur, lorsque les moyens nécessaires en personnel, en locaux et en matériel auront été mis à leur disposition ».

Idee neuve certes, mais formule éprouvée. Les Collèges ne sont rien d'autre sur le plan juridique et administratif que des instituts créés sur la proposition des Facultés et Universités intéressées. La création de ces Collèges répond à la double nécessité d'attirer davantage les jeunes vers des études scientifiques et de décongestionner les Facultés des Sciences.

Il est raisonnable de penser que la possibilité d'engager des études supérieures scientifiques à proximité de la résidence de leur famille attirera vers les Collèges des étudiants qui sont actuellement perdus dans l'Enseignement Supérieur, et poussera vers les Sciences des étudiants à vocation mal définie et pourtant parfaitement valable. J'ajouterai que l'équilibre des effectifs entre les 3 certificats de propédeutique scientifique s'en trouvera renforcé, alors qu'il y a 2 ans, 50 % de nos étudiants se précipitaient vers Mathématiques Générales pour la simple raison que ce certificat n'exigeait pas, du fait de l'absence de Travaux Pratiques, de présence obligatoire en Faculté.

On a beaucoup parlé de démocratisation de l'enseignement, donc aussi de celle de l'Enseignement Supérieur. L'Université de Rennes vient de nous donner un bel exemple de réalisation

concrète de cette démocratisation. Il n'en reste pas moins qu'il fallait la solliciter. Une commune d'importance moyenne de notre département n'est satisfaite que lorsqu'elle a pu mettre à la disposition de ses enfants un Cours Complémentaire, et Brest, 3^e ville importante de l'Académie après Rennes et Nantes, avant Angers, n'aurait pas concouru pour son admission au rang de ville d'Enseignement Supérieur ? Je pense que chacun réalisera que ne pas faire cet acte de candidature était impensable, alors que Pau, Perpignan, Amiens, Angers, Limoges, Tours et plus récemment Orléans et Saint-Etienne visaient à cette promotion. Même si nous allions à un échec, il fallait se mettre sur les rangs. Ne pas le faire aurait été une faute lourde de conséquences. L'avenir intellectuel de centaines de jeunes finistériens aurait été compromis pendant de nombreuses années.

★
★★

Il serait fastidieux et à mon sens inutile de reprendre aujourd'hui par le détail toutes les raisons qui militaient pour un choix en faveur de notre ville. Je me contenterai de les énumérer :

— L'éloignement de notre département du chef-lieu de l'Académie ;

— Les effectifs scolaires du département qui à eux seuls, de la 6^e au dernier certificat de licence, représentent le quart des effectifs de l'Académie qui comprend cependant 7 départements (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne) ;

— La poussée des effectifs vers l'Enseignement Supérieur, argument d'ordre plus général certes, mais qui atteint la Faculté des Sciences de Rennes comme les autres, et qui fait qu'elle ne peut plus absorber dans de bonnes conditions de scolarité, les candidats étudiants. Quelques chiffres donneront une idée plus précise de cette évolution.

En 1957-58, les étudiants de Première Année de Faculté des Sciences étaient 16.000. En 1964, ils seront 36.000. Cet afflux en Première Année se reporte sur toute la scolarité et nous obtenons les chiffres suivants : En 1957, 50.000 étudiants en Facultés des Sciences (dont 4.055 à la Faculté des Sciences de Rennes). En 1964, ils seront 120.000.

— Les projets de démocratisation de l'enseignement. Les étudiants bacheliers savaient qu'après le baccalauréat, il fallait partir. Mais à quoi aurait servi la possibilité offerte par le décret du 27 Novembre 1956 aux jeunes gens et jeunes filles mal orientés ou gênés pour des causes diverses dans la poursuite de leurs études dans l'enseignement du second degré jusqu'au baccalauréat inclusivement, de pouvoir bénéficier d'un enseignement supérieur. Il ne faut pas oublier que cette possibilité n'est donnée qu'à ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans s'ils ne se sont jamais présentés au baccalauréat, et 25 ans s'ils s'y sont présentés sans succès. Il me semble logique de penser qu'à cet âge, les intéressés occupent un emploi. L'enseignement supérieur menant obligatoirement les éventuels candidats à Rennes, le bénéficiaire de cette mesure, reçu à l'examen spécial d'entrée en Faculté n'était pas placé dans des conditions normales pour poursuivre ses études, ou bien était amené à quitter son emploi. Sans une décentralisation de l'Enseignement Supérieur, les projets de démocratisation seraient restés inopérants pour les Finistériens.

— Les besoins de plus en plus importants du pays en Scientifiques, et la possibilité accrue, par une telle décentralisation, de récupérer malgré un premier échec toujours possible, un certain nombre de candidats. Il ne faut pas oublier qu'en cas d'échec à un examen, la bourse n'est plus attribuée. L'année de propédeutique non sanctionnée par le certificat entraînait donc le plus souvent l'abandon des études supérieures.

— La nécessité d'une amélioration des conditions d'études des maîtres d'internat, instituteurs, de toutes les personnes qui travaillent tout en poursuivant leurs études. Sept heures de train ne seront plus nécessaires pour suivre quelques heures de cours le jeudi en Faculté. Ceci rejoint la raison d'éloignement soulignée la première.

— Les difficultés de logement à Rennes, dont l'Université a compté pour l'année 1957-58, 9.749 *étudiants* ayant fait acte de scolarité.

Je n'ai cité que les raisons qui m'ont semblé les plus évidentes et les plus objectives, admises d'ailleurs par les autorités universitaires, maintenant reconnues valables par l'Administration Centrale qui a décidé la création du Collège Scientifique Universitaire.

Au 1^{er} Octobre 1959 s'ouvrira donc le Collège ; les certificats d'études supérieures ci-après pourront y être préparés :

1. Certificat de Mathématiques Générales et Physique (M.G.P.)
2. Certificat de Mathématiques, Physique, Chimie (M.P.C.).
3. Certificat de Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles (S.P.C.N.).

Ce premier établissement, dont beaucoup pourront s'étonner à la date où paraîtront ces quelques lignes, de ne pas avoir vu poser la première pierre, sera construit en éléments préfabriqués (amphithéâtre, salle de cours, laboratoires, salle de travaux pratiques de physique, chimie, biologie animale et végétale). Il fonctionnera jusqu'à la construction définitive, pour laquelle des terrains seront réservés sur le plateau dit « du Bouguen ». Cette construction définitive dont le démarrage est prévu pour 1960 sera mise en place en deux tranches. Une première d'un montant de 600.000.000 de frs (Propédeutique) et une deuxième du même montant permettant aux étudiants la préparation complète de la licence ès sciences. Je crois pouvoir souligner à cette occasion l'importance du résultat sur le plan universitaire, sans oublier l'aspect économique. Pour les ouvriers brestois, un milliard deux cent millions de francs de travaux, au compte de l'Etat, ne sont pas à négliger.

Le décret n° 58.858 du 17 Septembre 1958 règle l'administration et le fonctionnement du collège :

« 1. Les collèges scientifiques universitaires sont des instituts des Facultés des Sciences.

2. A titre transitoire, lorsque le collège scientifique universitaire est établi dans les locaux appartenant à un autre établissement d'enseignement supérieur, il prend la forme provisoire d'institut d'université jusqu'à ce qu'il dispose d'installations indépendantes.

3. Les collèges scientifiques universitaires sont placés sous l'autorité d'un directeur qui est un professeur ou un maître de conférences de Faculté des Sciences, nommé par le recteur de l'Académie, sur proposition du Conseil de la Faculté des Sciences.

4. Il est créé dans chaque collège scientifique universitaire

un Conseil d'Administration qui donne son avis sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et le développement du collège.

5. L'Assemblée de la Faculté des Sciences délibère sur toutes les questions qui se rapportent aux enseignements organisés dans le cadre du collège scientifique universitaire.

6. La liste des certificats d'études supérieures auxquels prépare le collège scientifique universitaire est fixée par le Ministre de l'Education Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté des Sciences, et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ».

*
**

Nous aurions aimé au 1^{er} Octobre prochain, voir les étudiants en lettres bénéficier des mêmes dispositions que les Scientifiques et les installer aussi dans un Institut dépendant de la Faculté des Lettres de Rennes. J'apporterai ici des précisions supplémentaires, car si je considère que pour les Sciences l'affaire est acquise, il n'en est pas tout à fait de même pour les Lettres. A la suite d'une enquête statistique il est apparu que, pour l'année scolaire 1958-59, les chiffres d'étudiants pouvant relever d'un centre brestois étaient les suivants :

— Classe de Lettres Supérieures, Brest	72
— Résidents du Finistère inscrits à Rennes	75
— » du Morbihan (Lorient)	10
— » des C.-du-N. (Ouest de Guingamp)	25

182

En estimant qu'une véritable classe de Lettres Supérieures de 50 élèves peut être considérée comme possible à Brest, il resterait 132 étudiants pouvant justifier la création d'un Centre à Brest. A titre de comparaison, le Centre de Nantes qui groupe les élèves de la classe de Lettres Supérieures du Lycée et de l'Institut ne compte que 175 étudiants. Enfin, si l'on veut bien admettre que la Ville fait un effort considérable pour les Scientifiques, il me semblait possible de lui permettre d'être récompensée de ses efforts par l'apport des Littéraires, qui auraient été les vrais bénéficiaires de ces dispositions. Ne désespérons pas ! Une lettre du 31 Décembre 1958 de M. le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur annonçait : « je suis disposé à envisager l'ouverture à Brest d'une propédeutique lettres qui viendrait s'ajouter à l'Enseignement propédeutique scientifique qui sera dispensé dans cette ville dès Octobre 1959 », et une lettre du 13 Avril nous fait connaître que : « le projet de création à Brest d'un Collège de propédeutique littéraire a fait l'objet d'une étude en ce qui concerne notamment les besoins en personnel. Il en résulte que les moyens actuels ne permettent pas d'envisager, dans l'immédiat, de donner suite à ce projet ». Nos efforts doivent tendre à ce que ce projet aboutisse.

Médecine, Droit sont laissés de côté pour le moment. Il peut être permis de penser qu'il n'en sera pas toujours ainsi, à partir du moment où les Scientifiques auront reçu satisfaction. Les crédits ne sont pas inépuisables, et le Ministre de l'Education Nationale se doit de respecter une priorité dictée par les besoins de la Nation.

Une ville universitaire doit aussi apporter à ses étudiants une aide permanente dans les divers domaines de la vie quotidienne. Ils trouveront, dans la magnifique Bibliothèque municipale tous les livres, documents, publications qui leur seront nécessaires. Au Bureau Universitaire de statistique, tous les renseignements utiles à leur avenir professionnel. L'Université ayant assuré l'Enseignement, crée pour eux un service des Œuvres Universitaires. Que les futurs étudiants brestois et leurs parents soient rassurés ; un Centre local des Œuvres Universitaires sera en place au 1^{er} Octobre 1959. Il mettra à leur disposition un service du logement, un restaurant universitaire en faveur duquel la Ville fait un effort important et qui permettra de distribuer un repas au prix de 100 frs, l'Etat subventionnant lui aussi pour la même somme, un service d'aide auprès duquel les étudiants peuvent être amenés à solliciter un secours immédiat (bons de repas gratuits, allocation de logement, avances sur bourses, dons en nature, prêts de livres...).

Les mesures de contrôle médical en faveur des étudiants sont assurées par les services de Médecine Préventive Universitaire. Un autre rouage à mettre en place dès la rentrée. N'oublions pas les loisirs et le sport ! Une section de l'Office du Tourisme Universitaire et de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire viendront compléter cet ensemble. La Sécurité Sociale étudiante prendra également place sous forme d'une section de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale.

Les objectifs immédiats étant ainsi résumés, pensons à l'avenir. Sur le plateau du Bouguen, près du bloc Enseignement, mise en place du « bloc Œuvres » : maison d'étudiants, maison d'étudiantes, foyer, restaurant. Quelques millions à obtenir ; du travail pour les Brestois !

Cet exposé, ou mieux ce compte rendu de ce qui s'est fait, se fait, et se fera, ne serait pas complet si je ne soulignai pas un des aspects de l'Enseignement Supérieur — qui a pour mission — et je reprends les termes du décret du 6 Janvier 1959 portant réforme de l'Enseignement Public — « de prendre part au niveau le plus élevé, à l'éducation culturelle et au perfectionnement professionnel ».

Ce perfectionnement professionnel depuis longtemps connu sous le nom de « promotion du travail » a dans les dernières années reçu une impulsion et connu des succès qui doivent être prolongés. Nombre de jeunes gens et d'adultes recherchent cette chance de promotion personnelle et sociale. Cet aspect de l'éducation ne devra pas être négligé.

Le défilé d'Angiboust sur son âne, accompagné des carabins de l'Ecole Annexe de Médecine Navale et celui des élèves des Ecoles Techniques de la Marine, ne seront plus, à compter de 1960, les seules manifestations de la vie estudiantine brestoise. Trois années d'efforts ont permis de faire aboutir le projet de mise en place d'un enseignement supérieur que nous aurions espéré scientifique et littéraire. Aujourd'hui l'enseignement scientifique seul nous est assuré. Une étape est franchie, j'espère qu'elle ne sera pas la dernière.